

<https://www.ouest-france.fr/normandie/granville-50400/association-granvillaise-de-nautisme-les-annees-avec-enjeu-se-succedent-386b5c3e-b44f-11ee-a06e-10925c317fdf>

Association granvillaise de nautisme : « Les années avec enjeu se succèdent »

L'association granvillaise des professionnels du nautisme (AGPN) a tenu son assemblée générale jeudi 11 janvier 2024. Retour sur un bilan et les perspectives avec Éric Varin, le président de l'association.



Lors de l'assemblée générale, Eric Varin a été reconduit à la présidence de l'Association granvillaise des professionnels du nautisme (AGPN). | OUEST-FRANCE...
Ouest-France Publié le 17/01/2024 à 19h01

Quel est l'objet de votre association ?

Créée le 13 juillet 1992, l'association granvillaise des professionnels du nautisme regroupe une trentaine de membres (navigateurs, shipchangers, services). L'objectif est de regrouper les professionnels du monde du nautisme de la région granvillaise, d'en assurer la défense et la promotion, de favoriser et soutenir par tout moyen, toutes entreprises, initiatives de nature à servir, et développer leurs intérêts. Cela permet de ne parler que d'une seule voix avec la chambre de commerce alors gestionnaire des ports, puis maintenant la société publique d'exploitation portuaire de la Manche (SPL). L'AGPN se veut être force de proposition mais aussi une opposition constructive.

Lire aussi : « Il faut accepter l'incertitude » : À Granville, une conférence pour débattre de l'avenir de la mer

Quel bilan tirez-vous de 2023 ?

L'année passée a été marquée par des enjeux, avec en particulier la fin de l'amodiation terrestre (location des emplacements sur le domaine public maritime). On peut dire que globalement, la SPL des ports de la Manche a bien géré la transition hormis l'envoi tardif des conventions d'occupation du domaine public maritime. En outre, l'année 2023 a marqué la fin des places de port professionnelles renouvelées par tacite reconduction. C'est ainsi la fin des places de port vendues. C'est en conformité avec la loi Notre : une place de port ne peut pas être sous louée.

Comment s'annonce 2024 ?

Ce sera comme 2023, une année à enjeux. Nous entendons jouer notre rôle de force de proposition et d'orientation quant à définir les priorités de modernisation prises par le conseil départemental et la SPL des ports de la Manche. Ce qui est souhaitable, c'est de mettre en place un plan pluri annuel de la part du département de 2 à 3 millions. Mais la priorité, c'est l'entretien de la digue principale et secondaire. Ce budget entretien, c'est un autre élément financier : ce n'est pas de la modernisation.